



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agrocarburants

Question écrite n° 10610

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le niveau de défiscalisation des biocarburants. Jusqu'en 2005, chaque loi de finances rectificative modifiait le niveau de défiscalisation des biocarburants. Depuis deux ans, ce n'est plus le cas. Eu égard les premiers bilans énergétiques et environnementaux des biocarburants, ne conviendrait-il pas de soulever à nouveau le problème dès la prochaine loi de finances rectificative ? Il souhaiterait connaître la position du ministère en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10610

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7172

Question retirée le : 8 avril 2008 (Fin de mandat)